

## Affaire Avenir Lycéen : point par point, les accusations et la défense

12-15 minutes

Depuis trois semaines, le ministère de l'Éducation nationale est au cœur d'une polémique avec l'association Avenir lycéen, après des révélations de *Mediapart* et *Libération*. L'association est soupçonnée d'usage détourné de subventions, le ministère de ne pas avoir enquêté à temps ainsi que d'inégalité de traitement dans l'attribution des subventions, mais aussi d'avoir "téléguidé" des élus lycéens - futurs membres d'Avenir lycéen... Aussi, quid de l'implication de Jean-Michel Blanquer ? De l'extrême-gauche ? AEF info fait le point sur cette affaire.



Depuis trois semaines, le ministère de l'Éducation nationale est au cœur d'une polémique avec l'association Avenir lycéen, après des révélations de *Mediapart* et *Libération*. MaxPPP

Depuis le 8 novembre 2020 et l'[article](#) de *Mediapart* titré "Le syndicat lycéen chouchou de Blanquer dilapide l'argent du ministère", les révélations autour d'Avenir lycéen et de l'implication - éventuelle - du ministère de l'Éducation nationale auprès de cette association d'élèves s'enchaînent.

Quels sont les faits ? Que reproche-t-on à l'association, au ministère, à l'ex-Dgesco Jean-Marc Huart, à Jean-Michel Blanquer ? Comment les mis en cause se défendent-ils ? Quelles peuvent-être les suites ? AEF info fait le point, trois semaines après le début de cette affaire.

Soupçons d'usage détourné de subventions

**Les accusations.** Dans son premier article, *Mediapart* accuse des

membres d'Avenir lycéen d'avoir détourné, en 2019, une partie des 65 000 euros de subventions publiques reçues du MEN pour des frais de bouche, d'hôtels de luxe, d'alcool et déplacements ([lire sur AEF info](#)). En outre, 40 000 euros de cette subvention étaient destinés, selon la convention signée entre les deux parties, à l'organisation d'un congrès qui n'a jamais eu lieu. *Mediapart* rapporte que "de 40 829 euros au 1er juillet, les réserves de l'association sont tombées à 21 965 euros à la fin du même mois", des dépenses "sans aucun lien avec la convention signée", selon des propos rapportés d'un membre.

Suite à ces révélations, 8 dirigeants d'Avenir lycéen ont démissionné ([lire sur AEF info](#)).

**La défense.** Les différents présidents de l'association qui se sont succédé pendant la période de ces détournements supposés disent ne pas savoir à quoi correspondent ces dépenses. Celles-ci s'expliquent, selon des membres impliqués interrogés par *Mediapart*, par des réunions de travail et des rencontres avec des adhérents et des partenaires. Dans un [communiqué](#) du 22 novembre, le trésorier de l'association évalue, lui, à 5 000 euros le montant de la somme détournée de son objectif initial.

Le ministère a-t-il fermé les yeux sur les détournements d'usage ?

**Les accusations.** Selon *Mediapart*, "plusieurs alertes sont remontées, en pleine flambée de dépenses cet été, jusqu'au délégué national à la vie lycéenne (DNVL) du ministère, Christophe Brunelle". Sans que des suites autres qu'une "sensibilisation au bon usage d'une subvention publique" n'aient lieu.

**La défense.** À *Mediapart*, le MEN explique qu'il "n'opère pas un contrôle détaillé des dépenses des associations, mais qu'il s'assure que de manière globale, les actions subventionnées sont effectivement réalisées". Ce que le ministère aurait donc fait. Et d'assurer qu'il n'y a eu "aucun laxisme dans le contrôle financier de cette association".

À plusieurs reprises, depuis, Jean-Michel Blanquer a répondu avoir "tout de suite" diligenté une enquête administrative sur ces dépenses, dont les résultats devraient être dévoilés mi-décembre. Cette enquête n'a donc toutefois été lancée qu'après les révélations des éventuels détournements de la subvention.

Le ministre a indiqué qu'il "semblerait que les membres de l'association ont fait un mauvais usage, peut-être de 4 000 ou 5 000 euros, nous sommes en train de le contrôler et nous verrons ce qu'il en est". La somme évoquée par le ministre est donc celle mise en avant par les mis en cause. L'enquête administrative est toutefois en cours, et une autre enquête a été lancée sur les

dépenses des associations lycéennes sur les dix dernières années ([lire sur AEF info](#)).

Des parlementaires de l'opposition ont, de leur côté, demandé une commission d'enquête parlementaire ou une enquête de l'IGA afin de garantir "l'impartialité" de l'enquête. Enfin, l'UNL a déposé plainte contre le ministère et le MNL a également demandé une enquête ([lire sur AEF info](#)).

Soupons d'inégalité de traitement dans l'attribution des subventions

**Les accusations.** Après avoir reçu 65 000 euros de subventions en 2019, Avenir lycéen a reçu 30 000 euros en 2020, conformément à sa demande, selon *Mediapart*. Or, le site souligne que "d'autres syndicats lycéens, opposés aux orientations politiques de Jean-Michel Blanquer, ont vu, eux, leurs demandes de subvention largement revues à la baisse, voire rejetées, par le ministère ces deux dernières années. [...] Ce qui ne manque pas de révéler une inégalité de traitement avec d'autres organisations lycéennes". La différence du nombre d'adhérents entre les associations - environ 400 pour Avenir lycéen, 7 000 revendiqués par l'UNL - est également mise en avant.

Les liens entre l'association et le ministère s'observeraient également, selon *Mediapart*, par le fait que "plusieurs membres actifs de l'association sont également adhérents aux Jeunes avec Macron". Également, "sur ses réseaux sociaux, l'organisation relaie régulièrement la communication du gouvernement". L'ex-présidente de l'association s'est également récemment étonnée d'avoir été reçue par le ministère quelques jours seulement après la création d'Avenir lycéen.

**La défense.** Dans un communiqué du 23 novembre, le MEN explique que l'allocation de moyens répond à des "critères d'attribution" : la Dgesc dispose d'une "grille de notation des actions menées par une association autour de critères communs à l'ensemble des demandes" et "interroge régulièrement plusieurs académies sur les actions menées, leur nature, leur portée et leur cohérence avec la politique éducative".

S'agissant d'Avenir lycéen, le MEN précise que l'organisation, créée en 2018, a présenté début 2019 une demande de subvention de 80 000 euros. Compte tenu de sa représentative au CSE à l'issue des élections organisées en avril 2019 "et des propositions de l'association", un "avis favorable" a été rendu deux mois plus tard pour un montant de 65 000 euros.

En janvier 2020, l'association a émis une demande de subvention pour 30 000 euros. "Après une expertise favorable", la convention a

été "travaillée à la lumière" de plusieurs documents.

Le MEN relève par ailleurs que :

- le SGL a reçu 80 000 euros en 2017 et 2018, 70 000 euros en 2019 et 56 000 euros en 2020 ;
- la fédération des maisons des lycéens a obtenu 15 000 euros en 2017 et 2018, et 50 000 euros en 2019 et 2020 ;
- l'UNL a bénéficié de 80 000 euros en 2017 et 2018, puis 40 000 en 2019 et 20 000 en 2020, "l'association ayant perdu entre-temps toute représentativité au CSE en 2019" ;
- la FIDL, qui avait bénéficié d'une subvention de 80 000 euros en 2017, n'en bénéficie plus depuis.

L'administration accusée d'avoir "téléguidé" des élus futurs membres d'Avenir lycéen

**Les accusations.** Dans son [enquête](#) publiée le 21 novembre et titrée "Avenir lycéen, un syndicat modèle modelé pour Blanquer", *Libération* fait témoigner plusieurs anciens adhérents d'Avenir lycéen attestant que l'association était pilotée par le MEN "pour servir les intérêts du ministère et contrecarrer la mobilisation contre la réforme du bac".

En outre, [s'appuyant sur des échanges de mails et de messages](#), le quotidien explique que des rectorats (de Créteil et Orléans-Tours notamment) ont réécrit des communiqués d'élus de CAVL afin d'inciter les lycéens à stopper la mobilisation. Des agents de rectorats auraient également incité à utiliser le hashtag "AvenirLycéen", trois jours avant la création officielle de l'association.

L'une des fondatrices raconte également dans *Libération* comment le Dgesc d'alors, Jean-Marc Huart, aurait participé à la mise en avant de l'association. Des membres expliquent avoir été "manipulés".

**La défense.** Jean-Michel Blanquer estime que c'est "une affaire à partir de rien. [...] De quoi parle-t-on ? D'une association qui a récolté le plus de voix aux élections lycéennes, et ils ont donc reçu une subvention" ([lire sur AEF info](#)). Jean-Marc Huart assure, lui, "n'avoir favorisé personne" et que les allégations concernant le rôle des rectorats sont "infondées" ([lire sur AEF info](#)).

Le rectorat d'Orléans-Tours répond, dans [La République du Centre](#), "qu'on ne peut pas nous reprocher une tentative de manipulation directe ou indirecte. Le fonctionnement a été tout à fait normal et démocratique".

La rectrice Katia Beguin [déclare](#), au même journal, le 26 novembre, que "personne, au rectorat d'Orléans-Tours, n'a réécrit de

communiqué des représentants lycéens". En revanche, reconnaît-elle, "les jeunes, qui venaient d'être élus au CAVL, ont été invités à rédiger des communiqués par le délégué académique à la vie lycéenne". Le délégué académique qui a, par ailleurs, "effectivement conseillé de citer le hashtag Avenir Lycéen, mais c'était pour donner de la visibilité à cette thématique de la pacification", admet Katia Beguin.

Jean-Michel Blanquer est-il impliqué personnellement ?

**Les accusations.** Dans le [second volet](#) de son enquête, le 23 novembre, *Mediapart* assure que Jean-Michel Blanquer est "impliqué directement" et qu'il a entretenu des relations "politiques", et non seulement "institutionnelles" avec Avenir lycéen. Le journal en ligne assure que le ministre aurait reçu quatre membres fondateurs d'Avenir éducation onze jours avant la création de cette structure, à laquelle appartient désormais Avenir lycéen. Jean-Michel Blanquer aurait même "encouragé" cette création. Le 5 novembre, le ministère avait assuré à *Mediapart* n'avoir eu aucun lien avec Avenir éducation avant son officialisation.

La question de la connaissance, de la part du ministre, des agissements supposés de Christophe Brunelle et Jean-Marc Huart, se pose également.

**La défense.** Sur *RTL*, le 22 novembre, à la question "Avez-vous téléguidé la création d'Avenir lycéen", Jean-Michel Blanquer répond : "Non, bien sûr que non !". Interrogé le 24 novembre par des [députés à l'Assemblée nationale](#) sur son implication directe dans la création d'Avenir lycéen, le ministre n'a [pas répondu](#). Il a néanmoins réagi : "Est-ce que c'est normal de voir cette association lycéenne ? Oui bien sûr. Je vois sans arrêt des interlocuteurs de cette nature."

La députée [LREM](#) Aurore Bergé a, quant à elle, souligné, sur *Public Sénat* le 23 novembre, que "sur ces trois pages d'enquête [de *Libération*], il n'est jamais fait référence à Jean-Michel Blanquer. À aucun moment, les personnes qui témoignent, avec des témoignages contradictoires parfois [...], ne parlent nommément de Jean-Michel Blanquer".

Un "sujet monté par l'ultra-gauche" ?

**Les accusations.** À plusieurs reprises, Jean-Michel Blanquer a expliqué que cette affaire était "montée en épingle par l'ultra-gauche". Et d'assurer que d'autres syndicats, tels que l'[UNL](#) ou l'[Unef](#), avaient des liens avec [LFI](#) "beaucoup plus forts que les siens avec Avenir Lycéen".

Dans une [tribune](#), une trentaine de députés LREM estime qu'il est "presque comique de voir *Mediapart* et *Libération* s'indigner d'une

éventuelle proximité politique entre un mouvement de jeunesse et la majorité, eux qui se nourrissent depuis toujours des liens entre l'extrême-gauche et plusieurs organisations lycéennes et étudiantes".

**La défense.** André Chassaigne, député PCF, en s'adressant à Jean Castex à l'Assemblée, estime que "la réponse ne peut être dans les faux-semblants. Votre ministre et ses soutiens peuvent bien faire diversion en qualifiant tous ceux qui s'interrogent de fascistes, d'islamo-gauchistes. Ils peuvent prétexter que cette histoire est cousue de fil blanc, montée de toutes pièces par l'ultra-gauche. Je préfère, pour ma part, emprunter le chemin de la raison et m'en tenir à la morale républicaine et à nos exigences démocratiques".

De son côté, le député LFI Michel Larive réplique, dans une [interview](#) à *Regards* : "Jean-Michel Blanquer a créé un syndicat de toutes pièces, de manière à porter la bonne parole. C'est un organe de propagande à la solde du pouvoir. Pour se justifier, il explique que ces méthodes ne sont pas les siennes, mais celles de l'Unef et de LFI. L'Unef ayant été créée en 1907, a priori, nous n'y sommes pas pour grand-chose... Que l'Unef soit proche des idées que nous défendons, oui, mais c'est tout autre chose ! Même les gens du syndicat Avenir Lycéen l'ont dit : ils se sont sentis absolument manipulés. C'est ça le point le plus grave".

D'autres soulignent par ailleurs que, dans cette affaire, les liens sont entre Avenir Lycéen et le ministère, et pas seulement avec un parti politique.